



NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 **Votés en Conseil Communautaire du 25 mars 2025**

A ce jour, la CCMDL dispose d'un budget principal et de 17 budgets annexes. Ces budgets annexes ont été créés pour mieux identifier certains équipements ou certaines compétences. Au niveau règlementaire, depuis le 1^{er} janvier 2024 c'est la nomenclature comptable et budgétaire M57 qui est appliquée, sauf pour les budgets en M4 qui n'ont pas été concernés par l'adoption du référentiel et conservent leur propre nomenclature :

- Budget principal : M57,
- Ordures ménagères : M4,
- Assainissement : M49,
- Economie : M57,
- Crèche de Chevrières : M57,
- Autorisation droit du sol : M57,
- Centre Médical de l'Argentière : M57,
- Centre aquatique Escap'ad : M57,
- Zone d'Hurongues : M57,
- ZA Sainte Catherine : M57,
- ZA Chevrières : M57,
- ZAC Croix Chartier : M57,
- ZA Le Plomb : M57,
- ZAC Les Plaines : M57,
- ZA Croix Grand Borne : M57,
- ZA Bellevue II : M57,
- ZI Colombier Grange Eglise I : M57,
- ZA Grange Eglise II : M57.

Les budgets primitifs 2025 ont été élaborés sur la base du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2025 et des observations des membres du bureau communautaire élargi.

Le Conseil Communautaire a voté le budget principal et les 17 budgets annexes, dont le montant consolidé s'élève :

- en section de fonctionnement à 42 769 146,42 €
- en section d'investissement à 31 453 501,14 €,
- soit un total de 74 222 647,56 €.

Le contexte budgétaire 2024 s'est caractérisé par une évolution des charges notamment liée à l'inflation et à l'ensemble des projets et actions engagés par la CCMDL. Les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes dans

un contexte où les marges de manœuvre des collectivités en matière fiscale sont réduites depuis la suppression de la taxe d'habitation, et la suppression en cours de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et leur remplacement par un reversement de TVA nationale.

Pour l'adoption du budget en 2025, les élus de la CCMDL ont voulu malgré ce contexte :

- Maintenir un niveau de services publics importants,
- Poursuivre les projets d'investissement nécessaires à la vitalité du territoire et à son attractivité,
- Poursuivre l'ambition de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050,
- Se donner les moyens d'assumer leur politique par une hausse raisonnée des taux des impôts locaux.

Les comptes administratifs et de gestion 2024

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2024 avec leurs résultats ont été votés en mars 2025.

Montants pour l'ensemble des budgets

Les résultats suivants en consolidés pour l'ensemble des budgets :

En fonctionnement pour un prévisionnel de 43,033 millions € :

- Dépenses réalisées : 28,229 millions €,
- Recettes réalisées : 39,785 millions €,
- Résultat cumulé : 11,556 millions €.

En investissement pour un prévisionnel de 32,617 millions € :

- Dépenses réalisées : 20,803 millions €,
- Recettes réalisées : 18,155 millions €,
- Déficit cumulé : 2,648 millions €.

Épargne brute et épargne nette pour le budget principal

Concernant le budget principal, avec une diminution du remboursement des intérêts d'emprunts, l'épargne brute augmente en 2024 de 115 208 €, soit +5,10 % par rapport à 2023, et passe de 2 256 263 € en 2023 à 2 371 471 € en 2024. L'endettement diminue sur le budget principal et la capacité de désendettement est de 2,83 années en 2024 et de 3,58 années en 2023.

Définitions :

- *épargne brute : (recettes courantes – dépenses courantes) – remboursement des intérêts d'emprunts*
- *épargne nette : épargne brute – (remboursement du capital des emprunts + produits exceptionnels – charges exceptionnelles)*

- **Liste des subventions attribuées en 2024 (budget principal)**

	Montant €
AGRICULTURE, FORET	43 332 €
CULTURE	110 968 €
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ACTIONS SOCIALES	1 038 344 €
HABITAT, URBANISME, SCOT	92 189 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	73 043 €
MOBILITE	34 990 €
TOURISME	312 000 €
TOTAL	1 704 866 €

Les 18 budgets primitifs 2025 (principal et annexes)

Les propositions budgétaires consolidées de ces 18 budgets représentent avec les écritures d'ordre, un montant total de 74,223 millions d'euros se répartissant ainsi :

- 42,769 millions € en fonctionnement,
- 31,454 millions € en investissement.

Pour le budget prévisionnel 2025, des arbitrages ont été effectués afin d'améliorer l'épargne de gestion. Un travail sur les recettes a aussi été engagé. De plus, à la suite du travail mené avec KPMG sur l'année 2022, il a été décidé de couvrir sur le budget économie les emprunts pour lesquels il n'y avait pas de recette en face par un virement du budget principal, ainsi que pour toutes actions ne disposant pas d'un financement propre.

Les virements prévus par budgets sont les suivants :

- Budget économie : 1 718 376,95 €,
- Budget crèche de Chevrières : 174 873,34 €,
- Budget Hurongues : 1 043 604,59 €,

- Budget Centre aquatique Escap'ad : 1 250 185,34 €,
- Budget de Zones :
 - ZA Croix Chartier : 10 000 €,
 - ZA Les Plaines : 75 000 €,
 - ZA Le Plomb : 30 000 €.

Soit au total : 4 302 040.22€

- **Actions et projets 2025**

Ainsi et pour illustrer quelques actions ou projets nouveaux prévus au BP 2025 :

- Poursuite des travaux d'aménagement sur les diverses zones d'activités économiques,
- Poursuite du projet de mise en baignabilité de la Zone d'Hurongues,
- Poursuite du programme annuel voirie communautaire,
- Lancement des travaux afin de réaliser des travaux énergétiques sur les deux piscines du territoire.

- **Taux d'imposition pour 2025**

Par rapport à 2024, les valeurs locatives ont évolué d'environ 1,7 % pour l'année 2025 (uniquement pour la TFB, la TFNB et la THRS), du fait du ralentissement de l'inflation (l'augmentation était de 3,9 % en 2024 et de 7,1 % en 2023). Cette évolution des bases fixée au niveau national permet une progression de la recette fiscale à hauteur de 59 898 €.

Cependant comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes dans un contexte d'inflation. La CCMDL s'est efforcée de maintenir le niveau du service rendu aux usagers.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire du 25 mars 2025 a décidé les évolutions de taux suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe habitation sur les résidences secondaires : augmentation de 5 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : augmentation de 5 %,
- Taux de cotisation foncière des entreprises : augmentation jusqu'au plafond du taux, soit 27,56 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : augmentation de 5 %.

TAUX	Taux 2024 votés	Taux 2025 votés
Foncier Bâti (FB)	1,93 %	2,03 %
Foncier Non Bâti (FNB)	4,01 %	4,21 %
Contribution Foncière économique (CFE)	27,24 %	27,56 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires	9,00 %	9,45 %

- **Produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025**

En application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 25 septembre 2018, a instauré une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Pour rappel, l'exercice de cette compétence est délégué aux 6 syndicats de rivières : SYRIBT, SIMA COISE, SMAELT, SMAGGA, SAGYRC et SYGR.

Les contributions à ces 6 syndicats de rivières représentent pour 2025 un montant prévisionnel (hors travaux 2025 pour le SIMA Coise mais incluant les travaux 2024) de 311 866,78€, dont 307 523,79 € pour la partie GEMAPI et 4 342,99 € pour la partie hors GEMAPI.

Pour rappel le montant de la taxe GEMAPI a été :

- en 2022 : 231 000 €,
- en 2023 : 251 000 €,
- en 2024 : 289 650 €.

Pour 2025, le conseil communautaire a voté le montant de 307 500 € correspondant à la part GEMAPI appelée par les syndicats de rivières plus les travaux réalisés par le SIMA Coise en 2024 pour un montant de 40 697,94 € (mandaté sur l'exercice 2025).

- **Synthèse des montants du CA 2024 et BP 2025 par budgets**

fonctionnement						budget total 2025 (F + I)	Pourcentage de la masse globale
Total prévisionnel 2024	2024			Prévisionnel 2025			
	dépenses	recettes	solde				
Budget principal	20 870 149,26	15 410 730,15	20 877 063,66	5 466 333,51	20 840 613,53	30 025 055	40,45%
Ordures ménagères	4 642 827,99	4 358 670,11	4 969 462,40	610 792,29	5 041 550,70	6 190 224	8,34%
Economie	2 699 208,95	1 191 832,84	1 880 358,82	688 525,98	2 279 882,44	7 305 279	9,84%
Crèche Chevrières	749 038,38	661 603,17	732 825,59	71 222,42	707 295,78	775 191	1,04%
ADS	134 008,00	127 851,96	130 512,88	2 660,92	148 342,84	164 000	0,22%
CMA	2 969 993,79	177 745,86	2 970 260,52	2 792 514,66	3 160 736,39	4 826 216	6,50%
Centre Aquatique	1 562 998,76	1 258 979,37	1 420 980,72	162 001,35	1 441 718,67	2 121 001	2,86%
Assainissement	3 227 537,14	1 707 754,54	3 433 524,51	1 725 769,97	3 189 810,47	7 727 034	10,41%
Zone Hurongues	1 366 060,74	1 055 118,13	1 187 769,24	132 651,11	1 323 986,59	5 318 912	7,17%
ZA Ste Catherine	61 767,96	1 243,16	1 243,16	0,00	61 251,00	119 177	0,16%
ZA Chevrières	35 020,80	0,00	0,80	0,80	49 216,58	98 432	0,13%

ZAC Croix Chartier	1 807 378,36	1 742 627,14	1 646 354,31	-96 272,83	1 931 035,03	3 643 235	4,91%
ZA Le Plomb	313 560,58	67 305,01	67 305,01	0,00	234 865,06	407 564	0,55%
ZAC Les Plaines	716 645,94	193 038,04	193 038,04	0,00	698 702,82	1 247 231	1,68%
ZA Croix Grand Borne	840 520,00	450,00	450,00	0,00	801 060,00	1 612 684	2,17%
ZA Bellevue II	628 230,00	37 798,03	37 798,03	0,00	450 900,00	1 942 595	2,62%
ZI Grange Eglise I	26 087,02	16 344,68	16 344,68	0,00	176 646,56	284 505	0,38%
ZA Grange Eglise II	381 845,14	220 169,47	220 169,47	0,00	231 531,96	414 313	0,56%
TOTAL	43 032 878,81	28 229 261,66	39 785 461,84	11 556 200,18	42 769 146,42	74 222 648	100,00%

investissement				
Total prévisionnel 2024	2024			Prévisionnel 2025
	dépenses	recettes	solde	

Budget principal	10 750 664,14	6 145 629,28	6 457 529,46	311 900,18	9 184 441,50
Ordures ménagères	1 376 359,20	934 594,12	1 079 994,67	145 400,55	1 148 673,49
Economie	3 785 439,00	3 453 296,73	1 518 565,51	-1 934 731,22	5 025 396,91
Crèche Chevrières	134 886,43	104 287,63	70 749,41	-33 538,22	67 895,07
ADS	20 788,73	15 532,85	20 959,91	5 427,06	15 657,58
CMA	1 498 209,45	120 330,89	75 990,01	-44 340,88	1 665 479,52
Centre aquatique	689 243,58	320 150,00	245 747,42	-74 402,58	679 281,92
Assainissement	6 132 327,71	3 825 945,51	2 904 748,24	-921 197,27	4 537 223,27
Hurongues	1 002 964,06	458 389,78	526 759,51	68 369,73	3 994 925,09
ZA Ste Catherine	232 631,48	227 621,48	175 431,23	-52 190,25	57 926,25
ZA Chevrières	49 225,78	0,00	49 214,98	49 214,98	49 215,78
ZAC Croix Chartier	1 696 148,61	1 632 399,73	1 611 878,70	-20 521,03	1 712 200,24
ZA Le Plomb	883 623,79	751 714,36	768 593,12	16 878,76	172 698,53
ZAC Les Plaines	1 730 640,47	1 660 473,56	1 279 462,09	-381 011,47	548 527,73
ZA Croix Grand Borne	848 154,00	19 594,00	0,00	-19 594,00	811 624,00
ZA Bellevue II	507 940,00	23 908,03	130 091,53	106 183,50	1 491 695,00
ZI Grange Eglise I	228 618,51	219 521,23	227 793,37	8 272,14	107 858,28
ZA Grange Eglise II	1 048 688,57	889 409,28	1 011 577,19	122 167,91	182 780,98
TOTAL	32 616 553,51	20 802 798,46	18 155 086,35	-2 647 712,11	31 453 501,14